Urgent code de la route et permis de conduire

Par Clem1h33v

Bonjour

Aujourd'hui je passer mon permis de conduire et arriver devant la voiture de l'examinateur on me dit que mon code de la route et plus valide,

Mon problème est que depuis des mois et des mois je paye mais leçon de conduire (du coup pour rien) et on ne ma jamais avertis de cela, j'ai même fait une leçon de conduite le matin même de l'examen ou on ma encore réclamer une somme de 400 euro et au final je ne peut même pas le passer j'ai payer toute les leçon de conduire.

Je voudrais donc savoir toyte les lois qui pourrait me permettre d'être rembourser.

Merci beaucoup j'espère que vous m'aiderai

Par morobar

Bonjour,

La validité de l'examen au code est de 5 ans.

Vous avez donc 5 ans après obtention du code pour vous présenter à l'épreuve pratique.

Sauf si vous avez déjà échoué 5 fois à la pratique, auquel cas vous perdez le code.